



CFTC

**SAPEURS POMPIERS ET AGENTS
DES SDIS**

COMMUNIQUÉ

Arras, le 22 février 2014

CNFPT DU 19 FEVRIER 2014

**ACTIONS DE REMISE A NIVEAU
ET PRATIQUE DE L'ANGLAIS PROFESSIONNEL POUR LES SAPEURS-POMPIERS**

Dans son cadre de référence, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) distingue quatre degrés de difficultés relatives aux savoirs de base:

- **degré 1**: difficultés ayant trait aux repères structurants,
- **degré 2**: difficultés ayant trait aux compétences fonctionnelles pour la vie courante,
- **degré 3**: difficultés ayant trait aux compétences facilitant l'action dans les situations variées,
- **degré 4**: difficultés ayant trait aux compétences

Ludovic PECQUERY, sergent-chef, y représentait le SPASDIS via la CFTC, au côté de Denis LAMARZELLE, membre du conseil de la FNACT-CFTC.

Un point sur les débats relatifs à la formation :

Le Conseil d'Administration du CNFPT avait précisé, lors de ses séances du 14 décembre 2011, 21 mars 2012 et 26 juin 2013, le cadre juridique dans lequel se situent les activités de formation et de conseil donnant lieu à une participation financière. Il a également clarifié le périmètre et défini les conditions de mise en œuvre de ces activités en direction des collectivités territoriales et de partenaires.

Le 19 février 2014, il est proposé de faire évoluer ce dispositif sur deux points.

LES ACTIONS DE REMISE A NIVEAU

Les travaux menés dans le cadre de l'offre nationale harmonisée sur les préparations aux concours et examens professionnels ont conduit à définir une offre renouvelée d'actions de remise à niveau à destination des agents ayant échoué aux tests d'entrée dans les préparations aux concours et examens professionnels des trois catégories A, B et C.

Dans ce contexte, il paraissait opportun de revoir les modalités de participation financière des employeurs en ce qui concerne les actions de remise à niveau.

Il est donc proposé de mettre en œuvre une offre de formation de remise à niveau par participation suivant les modalités suivantes:

- **pour les formations de remise à niveau préalables aux préparations aux concours et examens professionnels de catégorie C** : les actions de formation sont réalisées sans participation financière pour les 20 premiers jours de formation; au-delà, la collectivité participe à hauteur de 50 € par jour et par stagiaire.

- **pour les formations de remise à niveau préalables aux préparations aux concours et examens professionnels de catégorie B et de catégorie A** : les actions de formation sont réalisées sans participation financière pour les 10 premiers jours de formation ; au-delà la collectivité participe à hauteur de 50 € par jour et par stagiaire.

De plus, par souci de simplicité de gestion, s'agissant de dispositifs qui peuvent attirer un nombre important de stagiaires, il est proposé de rendre facultative la signature d'une convention tripartite entre la collectivité, le stagiaire et le CNFPT.

LES FORMATIONS EN LANGUE

Proposition d'évolution :

Dans le cadre de leurs interventions, les sapeurs-pompiers sont régulièrement amenés à communiquer en anglais pour localiser des personnes devant être secourues et pour échanger avec elles une fois sur place. Ainsi les services départementaux de secours et d'incendie sont demandeurs de formations à l'anglais professionnel adapté aux interventions des sapeurs-pompiers.

Ce besoin pour les sapeurs-pompiers de comprendre les interlocuteurs s'exprimant en anglais se fait jour dans un grand nombre de territoire, notamment du fait de la fréquentation touristique de la France (littoral, montagne,...)

Il est proposé de l'intégrer désormais dans le programme de formation du CNFPT à destination des opérateurs CTA-CODIS, sans participation financière.

Dispositif actuel

La délibération du Conseil d'Administration du 14 décembre 2011 prévoit que les formations en langue sont proposées par le CNFPT avec une participation financière.

DEUX EVOLUTIONS AU DISPOSITIF DECOULANT DE LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2011 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE PAR LE CNFPT :

Actions de remise à niveau préalables aux préparations aux concours et examens professionnels :

- Pour la catégorie C :

Elles sont proposées sans participation financière jusqu'à 20 jours (au lieu de 10)

- Pour les catégories B et A :

Elles seront proposées sans participation financière jusqu'à 10 jours

- Au-delà de ces seuils, la collectivité participe à hauteur de 50€ par jour et par agent

Formation à l'anglais professionnel :

L'offre est intégrée au programme du CNFPT (donc sans participation financière) pour les opérateurs CTA-CODIS, au regard du besoin de ces agents dans l'exercice courant de leurs missions.